

Décision n° D2023_146

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L 2113-10, R 2124-2 1°, R 2161-3 2°, R 2162-2 al.1 et R 2162-4 1°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents, alloti, multi-attributaires, avec un minimum et un maximum pour l'acquisition de matériels, systèmes équipements numériques et prestations associées d'une durée de quatre ans dont les montants sont les suivants :

- au minimum de 4 000 000 euros HT et au maximum de 30 000 000 euros HT pour le lot 1 relatif à l'acquisition de postes de travail bureautique et prestations associés (ordinateurs portables, tablettes, écrans et périphériques),
- au minimum de 500 000 euros HT et au maximum de 8 000 000 euros HT pour le lot 2 relatif à l'acquisition de vidéoprojecteurs et écrans dynamiques),



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20231002-D2023_146-AR



- au minimum de 600 000 euros HT et au maximum de 2 000 000 euros HT pour le lot 3 relatif à l'acquisition d'imprimantes 3D, Webradio, web TV) ;

- DE RETENIR la procédure d'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant ainsi que tous les actes y afférent au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20231002-D2023_146-AR